



Copie intégrale en algerie

Par **marika**, le **27/01/2009** à **14:54**

bjr ,voila ma question etant mariée en Algerie en mois de juillet 2008 de nationalité francaise ,j ai envoyer mon dossier à Nantes pour la transcription de mon acte de mariage il me l'ont renvoyé car il manquait la copie integrale de mn mariage. j'ai appris ke le ministre algérien a donner des directives au maries de ne plus etablire cette copie intégrale pr causes de fraude .comment je doit faire pour ke nantes m etablisse la transcription de mn acte de mariage ?et mn livret de famille etant enceinte de 6 mois je fait comment pr declarer ma fille sans mOn livret de famille francais ?????**SI VS POUVEZ M AIDEZ JE SUIS COMPLETEMENT PERDU JE NE SAIT PAS OU ME TOUNER PR TROUVER UNE SOLUTION .MERCII D AVANCE POUR LES REPONSES QUE VOUS ALLEZ ME DONNER.**

Par **Salimdoc**, le **27/01/2009** à **20:16**

Bonjour,

J'ai également transcrit mon mariage en 2006, effectivement il était mentionné sur le formulaire de transcription une copie de l'acte de mariage du registre.

Cette copie ne m'a pas été refusée par la mairie ou' mon mariage fut enregistré; j'ai fait la traduction chez un traducteur à Alger.

Une fois le dossier envoyé à Nantes, j'ai reçu mon livret de famille français peut-être deux mois plus tard.

Par **marika**, le **28/01/2009** à **13:26**

je vous remercie salimdoc de m'avoir répondu, mais je voudrai préciser aussi que mon mariage a été célébré devant un notaire pas devant l'état civil. donc est ce que je pourrai avoir cette copie intégrale auprès de ce notaire? ou bien ils ont complètement les lois depuis 2006?
Marika

Par **Salimdoc**, le **28/01/2009** à **19:38**

Bonjour,

Je suppose que si le notaire en question a célébré le mariage, il peut facilement vous remettre une copie de l'acte.

Qu'avez vous entre les mains comme documents, reconnaissant la légalité de votre union?

Par **marika**, le **28/01/2009** à **21:58**

bonsoir salimdoc, c'est toujours marika. je te remercie beaucoup d'avoir pris en considération mes questionnement concernant mon acte de mariage et sa transcription.

donc ce que j'ai comme documents en main, et qui prouve mon union, d'abord l'extrait des registres des actes de mariage fait à l'état civil, et la notification de mariage faite par le notaire (traduite en français). plus biensur toute la liste du dossier demandé à Nantes pour la transcription de l'acte de mariage.

je vous informe aussi que nante ma renvoyé mon dossier en me de réclamant juste cette copie intégrale, si non mon dossier était bien complet.

alors dites moi SVP comment je peut faire pour régler tous ça?? car cela m'engoisse vraiment surtout avec l'approche d'arrivée de mon bébé au mois d'avril ((puis je déclarer ma fille sur mon livré de famille algerien en étant de nationalité française??

voilà j'attends votre réponse, et merci d'avance.

Par **Salimdoc**, le **29/01/2009** à **06:22**

Si j'ai bien compris, tu disposes de la copie de l'acte de mariage du registre de l'état civil (photocopie de la page sur laquelle est rédigée l'acte de mariage, vos signatures et celles des témoins);

super, il te suffit de faire la traduction en français chez un traducteur (traduction de cette copie du registre de l'état civil, de l'acte de mariage demandé à la mairie si cette dernière refuse d'établir un acte en français et de l'acte notarial);

Une fois traduit, il faudra les faire légaliser au niveau du ministère des affaires étrangères à Alger.

Tu peux délégué un parent à Alger et crois moi tu pourras tout régler en une semaine.

Dans ton cas la transcription sera rapide, étant donné que tu es française et que ton état civil est établi en France ou transcrit à Nantes.

Par **marika**, le **29/01/2009** à **11:33**

bonjour salimdoc, je te remercie beaucoup de m'avoir repondu. En recevant ton message j'ai directement parlé a mon marie de ce que tu ma conseillé, mais il ma dis que cette etape a deja été faite en algerie,cet acte a été traduit et legalisé chez le ministere de notre pays. il est donc allé se présenté devant le maire a aller ce matin ,il la dirigé vers le consula de france en algerie qui nous établira cette copie integrale de l'acte de mariage dans les dizaines de jours qui viennent.

Des ci la on verra ce qui va se passer, je te tiendrai informé de l'evolution du traitement de mon dossier a Nante.

salam alikoum lol

Merci encore barak allahou fik.

Par **Salimdoc**, le **29/01/2009** à **14:23**

Bonjour, J'espère que ca se passera comme voulu.

A tes nouvelles.

Assalam.